

AR PREFECTURE

006-210601282-20190626-CM26062019_040-DE

Recu le 28/06/2019

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)

Nombre de conseillers 27

En exercice 27

Présents 19

Votants 23

Date de convocation et d'affichage :

26/03/2019

Saint-Paul de Vence, le 8 avril 2019

PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil municipal du mardi 2 avril 2019, à 18h30 à l'Auditorium

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. LE CHAPELAIN Joseph, BOUKADIDA Fethi, CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank ; DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, ROUX François, SOUMBOU Patrick, STACCINI Pascal, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel.

Mmes Edith CAUVIN, CHARENSOL Sophie, DALMASSO Sandrine, FAUST-TOBIASSE Catherine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, Mme HOUZE Catherine.

Etaient excusés :

M. TERREMATTE donne procuration à M. CAMILLA

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CHARENSOL

Mme VOISIN-PONZO donne procuration à M. CHEVALIER

Mme GASTAUD donne procuration à Mme HOUZE

Etaient absents: BISCROMA Pascal, CHRIST Véronique, COLLET Sylvie, GUIGONNET Nadine.

A participé : Mme Lydie BRAY, Directrice Générale des Services, Mmes MACAGNO et BANJAVCIC, Service Finances.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Laurence HARTMANN et Sophie CHARENSOL sont désignées pour remplir cette fonction qu'elles acceptent.

M. le Maire annonce que la séance sera enregistrée.

Séance ouverte à 18h32

	Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 25/02/19 (Projet de PV diffusé aux élus le 05/03/2019)
--	---

M. ISSAGARRE annonce qu'il vote contre cette délibération car les observations des délibérations 4, 6, 9, 12 et 13 ne correspondent pas à la réalité des débats.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

	FINANCES – Budget commune – Compte de gestion 2018
--	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. ISSAGARRE)

	FINANCES – Budget commune – Compte administratif 2018
--	--

S'agissant du compte administratif, M. le Maire donne la présidence à M. CAMILLA et se retire.

N'ayant nulle observation, M. CAMILLA soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. ISSAGARRE)

M. CAMILLA rend la présidence à M. le Maire

	FINANCES – Budget commune – Affectation des résultats
--	--

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Budget commune – Taux d'imposition
--	--

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Budget commune – Subventions aux associations
--	---

M. ISSAGARRE demande à Mme VINCENT (déléguée aux associations), combien d'enfants Saint-Paulois bénéficient de l'école de musique des Baous ?

Mme VINCENT n'a pas le nombre exact en tête, mais précise qu'il s'agit d'une vingtaine d'enfants et que la somme attribuée est la même pour tous les enfants.

Mme HOUZE précise qu'il y a 13 enfants Saint-Paulois cette année. La somme versée est de 200 € par enfant.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR PREFECTURE

006-210601280-20190626-CH26062019_040-BF
 Reçu le 28/06/2019

FINANCES – Budget commune – Subventions à l'association Paul'Art

M. le Maire ainsi que MM DELORD et BURGER sortent et ne prennent pas part au vote.

M. ISSAGARRE demande pourquoi ces derniers sont sortis.

M. CAMILLA : Car ils font partie du bureau.

N'ayant nulle autre observation M. CAMILLA soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

FINANCES – Budget commune – Subventions à l'association Festi'sports de Montagne

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

FINANCES – Budget commune – Subventions à l'association Comité Officiel des Fêtes (COF)

M. ISSAGARRE demande à quoi correspond la subvention de 14 000 €. À quels projets est-elle attribuée ?

Mme VINCENT liste une partie des manifestations organisées par le COF.

M. ISSAGARRE demande combien coûte chaque manifestation.

Mme VINCENT : il s'agit d'une enveloppe globale pour toutes les manifestations après étude des projets et des comptes de l'association. Je ne peux vous donner un chiffre précis pour chaque manifestation.

M. ISSAGARRE souhaite avoir une réponse.

M. le Maire liste l'intégralité des manifestations : la Sainte-Claire, le bal du 14 juillet, Pâques, la Saint-Roch et Noël.

M. PADELLINI : Je pense que pour cette association il est impossible de faire le détail action par action, car il y aura certainement des imprévus. Comme par exemple l'inauguration de la restauration des cloches qui a lieu le 13 avril, nous n'avions pas la date à l'avance. C'est pour cela que l'enveloppe doit être globale.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

FINANCES – Budget commune – Subventions à l'association Biennale Internationale de Saint-Paul de Vence (BIS)

Mmes HARTMANN et HOUZE sortent et ne prennent pas part au vote.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. ISSAGARRE)

FINANCES – Budget commune – Subventions à l'association Office de Tourisme de Saint-Paul de Vence

MM DELORD et BURGER sortent et ne prennent pas part au vote.

M. ISSAGARRE : Je vous remercie d'avoir joint le rapport. Mais à la place de ce rapport insignifiant j'aurais préféré que le bilan, le compte de résultats et le rapport du commissaire aux comptes soient annexés comme le précise la loi. Une nouvelle fois je m'aperçois que les subventions en nature ne sont pas chiffrées ce qui est également contraire à la législation.

M. le Maire : il n'a pas de commissaire aux comptes et les chiffres sont présentés.

M. ISSAGARRE : Je n'ai pas vu les chiffres mais je vous rappelle que les associations percevant une subvention publique supérieure à 153 000€ doivent établir chaque année un bilan, un compte de résultats et doivent nommer

~~un commissaire aux comptes et un suppléant.~~ L'article D612-5 du Code du Commerce, l'aide en nature doit être valorisée si le montant doit être déterminé notamment au regard de la réglementation des aides de l'État. Enfin, l'article 20 de la loi 2006-586 du 25 mai 2006 précise que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150000 € recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. L'objectif du législateur à l'origine de cette disposition est de renforcer la transparence des fonds publics.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

	FINANCES – Budget commune – budget primitif 2019
--	---

M. le Maire donne la parole à Mme MACAGNO, responsable du Service Finances, afin que cette dernière présente le budget chapitre par chapitre.

M. le Maire demande s'il y a des oppositions au vote par chapitre. Aucune opposition.

Mme MACAGNO effectue la présentation par chapitre.

M. ISSAGARRE : Concernant le chapitre 11, je voudrais des détails sur le compte 6042, car il y a une somme de 98000€ et je doute que la redevance de tout ce qui est inscrit fasse ce montant-là.

Mme MACAGNO : il s'agit d'une prévision. Ce sont les dépenses qui sont rattachées à cet article.

M. ISSAGARRE : Pour le compte 60622, vous avez budgétisé 25% de plus de carburant, comment cela se fait-il ? Vous allez rouler plus, il y a un imprévu ?

Mme MACAGNO : Le parc automobile est plus important.

M. ISSAGARRE : Vous vous en êtes rendus compte en fin de l'année dernière, donc vous avez budgétisé plus en ce sens ?

Mme MACAGNO : Nous avons dépensé 14 500 € et nous proposons 15 200 €.

M. ISSAGARRE : Pour le compte 6156, la maintenance, il y avait 131 000 € et vous avez budgétisé 119 750 €.

Mme MACAGNO : Il y a la maintenance informatique et tout ce qui est lié au bon fonctionnement du matériel.

M. ISSAGARRE : Vous avez pour 119 000 € de contrats de maintenance à la Mairie de Saint-Paul ?

Mme MACAGNO : Oui, contrats de maintenance pour le matériel, les logiciels, système CEVI, horodateurs, extincteurs, vidéosurveillance. La maintenance dans tous les bâtiments communaux.

M. ISSAGARRE : Pour le compte 6228, divers, il s'agit de 72 000 € pour la télésurveillance, bâtiments, architecte conseil et emplacements parking Sainte-Claire. Combien y-a-t-il d'emplacements au parking Sainte Claire ?

Mme MACAGNO : 3

M. ISSAGARRE : Ensuite le compte 6232, fêtes et cérémonies, il y a le pique-nique blanc pour 92 740 €

Mme MACAGNO : Les 92 740 € couvrent l'ensemble des manifestations.

M. ISSAGARRE : Il y a également le bal du 14 juillet, qui était déjà inscrit dans les manifestations du Comité Officiel des Fêtes, s'agit-il de la même chose ?

Mme MACAGNO : Non, il s'agit pour le compte 6232 des frais de sécurisation.

M. ISSAGARRE : Pour le compte 6257, réceptions, vous budgétisez 15 000 €. Que comptez-vous faire ?

Mme MACAGNO : C'est une prévision. Nous avons reporté 2018.

M. ISSAGARRE : Qu'avez-vous fait en 2018 pour cette somme ?

Mme MACAGNO : Il s'agit de réceptions liées aux manifestations, notamment dans le cadre du projet Alcotra, des expositions ainsi que pour les échanges avec Bienno.

M. ISSAGARRE : Enfin pour le compte 6262, frais de télécommunication, nous passons de 23 000 € à 45 170 €, pour que ?

M. CHEVALIER : Il y a l'installation de la fibre avec un changement de matériel. Nous avons budgétisé plus mais la somme ne sera peut-être pas dépensée en intégralité.

M. ISSAGARRE annonce qu'il vote contre ce budget primitif car il ne correspond pas à ses attentes de gestion et d'investissement.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

	FINANCES – Budget Eau – Compte de gestion 2018
--	---

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Budget Eau – Compte administratif 2018
--	--

S'agissant du compte administratif, M. le Maire donne la présidence à M. CAMILLA et se retire.

N'ayant nulle observation, M. CAMILLA soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

M. CAMILLA rend la présidence à M. le Maire

	FINANCES – Budget Eau – Affectation des résultats
--	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Budget Eau – Budget primitif 2019
--	---

M. le Maire donne la parole à Mme MACAGNO, responsable du Service Finances, afin que cette dernière présente le budget chapitre par chapitre.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Budget Assainissement – Compte de gestion 2018
--	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Budget Assainissement – Compte administratif 2018
--	---

S'agissant du compte administratif, M. le Maire donne la présidence à M. CAMILLA et se retire.

N'ayant nulle observation, M. CAMILLA soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

M. CAMILLA rend la présidence à M. le Maire

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Budget Assainissement – Budget primitif 2019
--	--

M. le Maire donne la parole à Mme MACAGNO, responsable du Service Finances, afin que cette dernière présente le budget chapitre par chapitre.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

M. le Maire ajoute que toutes les délibérations relatives au budget ont été votées.

	FINANCES – Subventions restauration / valorisation de la Chapelle Saint-Michel
--	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	URBANISME – Contrôle des divisions foncières
--	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	EPF PACA – Bilan des acquisitions et cessions immobilières au cours de l'année 2018
--	--

M. ISSAGARRE demande quelles sont ces deux parcelles ?

M. le Maire précise qu'il s'agit de parcelles à l'intérieur du périmètre de l'ancien camping, rachetées par l'EPF afin de rendre le terrain pour les futurs logements sociaux plus homogène.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	RH – Création de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections
--	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	CULTURE – Approbation de la convention d'exposition Cosmogonia
--	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire lève et clôt la séance à 19h40